



Déclaration liminaire SUD au CT du 30 juin 2016

En guise de déclaration liminaire et puisque nous sommes dans une instance paritaire de débat entre employeur et organisations syndicales représentatives du personnel, nous vous faisons lecture d'une déclaration récente dont nous avons pris connaissance :

« Eux, ont majoritairement des racines idéologiques puisées du marxisme.

Nous, nous tenons les nôtres du libéralisme politique et de la démocratie.

Eux, considèrent la lutte des classes et la répression comme un moyen au service de leurs opinions.

Nous, nous mettons la participation citoyenne, le vote et le débat au centre du gouvernement de nos sociétés.

Eux, ont une conception linéaire de l'Histoire dans laquelle l'Etat, voué à disparaître, doit laisser sa place à une dictature prolétarienne qui brime et réprime toute volonté populaire contraire à la marche naturelle du communisme.

Nous, nous sommes pour un régime démocratique, républicain et représentatif du peuple et pour la préservation d'un Etat de Droits.

Eux, ce sont les syndicats.

La marche de l'Histoire, les événements géopolitiques des dernières décennies ont porté à travers le monde la voix de notre camp.

Francis Fukuyama parlait après l'échec de l'empire soviétique du triomphe de la démocratie et de l'Etat de droits dans lequel le citoyen, qui par son vote et ses représentants participe à la vie de la Cité. La cohésion citoyenne a pris la place de leur lutte des classes, aveugle. Notre régime démocratique et républicain nous donne à nous tous citoyens, des droits et des devoirs.

Abordons dans un premier temps certains de ces droits. Le droit de grève, la liberté d'expression, de manifestation et la liberté syndicale sont bien évidemment des droits inaliénables, des droits sacrés, des droits j'ose dire nécessaires au fonctionnement de notre démocratie. Combien de Waldeck-Rousseau, de Jean Jaurès, d'Eugène Varlin, de Léon Blum ornent nos rues et nos édifices publics. C'est dire combien la communauté nationale est reconnaissante pour ces droits sociaux acquis par leurs aînés. En effet ces droits auront été acquis par des générations d'hommes et de femmes libres, déterminés à faire entendre leur voix et à ne pas se résigner pour rééquilibrer le dialogue social. Mais les récentes manifestations en marge de la loi El Komhri sur la réforme du code du travail ont montré un piètre visage de ces organisations syndicales qui dénaturent ces droits fondamentaux et qui désacralisent le dialogue démocratique et républicain.

Elus par qui? Représentants de quoi? Ces organisations ont aujourd'hui des mœurs qui personnellement me sont étrangères et je doute que les activités de ces organisations syndicales répondent réellement à, je cite « un intérêt communal réel » comme vous le mentionnez dans les conventions de partenariat. En effet les droits de grève et de manifester ne constituent en rien une autorisation à casser, à dégrader le domaine public, à gripper un pays et son économie ...

Chacun doit être responsable de ses actes, tel est le sens du devoir que j'évoquais plus haut.

Au regard de ces éléments, force est de constater que ceux qui ne voulaient pas se résigner hier donnent naissance aujourd'hui à des millions de résignés qui ne peuvent que subir des décisions qu'a pris pour eux une minorité fort peu représentative. Tout cela est regrettable. »

Puis un peu plus loin dans le texte ... ça continue ...

« Si nous finançons ces factions violentes que sont devenus les syndicats français, subventionnerons-nous nos forces de l'ordre qui, déjà fort occupées dans un contexte troublé, encadrent ces manifestations parfois au risque de leur vie ?

Et enfin, si nous finançons ces organismes autoproclamés de défense des travailleurs, dédommagerons-nous ces dizaines de milliers de citoyens résignés, ces dizaines de milliers de travailleurs pris en otage par leurs soit disant défenseurs ? »

Ces propos ont été tenus par M. David HUGOO, au nom de votre groupe politique, lors du conseil municipal de Lille du 17 juin 2016 à l'occasion du point concernant la subvention de fonctionnement de l'ensemble des syndicats situés à la Bourse du Travail.

Si certains craignaient encore une montée et une arrivée au pouvoir de l'idéologie de l'extrême droite, ils avaient tort de s'en faire, elle y est déjà !

C'est d'ailleurs au nom de l'opposition fabriquée entre les travailleurs et leurs représentants, qu'un certain chancelier allemand, le 2 mai 1933 supprime les syndicats.

En dépit du fait que l'intervention de Monsieur HUGOO est truffée de contre-vérités historiques, chargée de populisme, elle est guidée par la haine et prône la suprématie d'un camp, le sien, le vôtre, contre celui des travailleurs et de leurs organisations.

Si, un simple hochement de tête et une désapprobation de la majorité municipale suite à l'intervention de cet individu ont suffi à mettre un terme à ce discours en la qualifiant « d'insupportable »,

Ici, parce qu'il est directeur adjoint de votre cabinet et, qu'à ce titre, il élabore avec l'exécutif la politique départementale et ses méthodes, nous ne pouvons en rester là.

Soit, vous approuvez les propos tenus par M. HUGOO ... dans ce cas, cela éclaire vos propos et actes depuis 1 an et nous vous demandons d'expurger de vos discours tous les faux semblants de dialogue social, de concertation, de respect des syndicats et des agents, etc.

Soit vous désapprouvez et vous démettez M. HUGOO de ses fonctions.